



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

**Règlement 322-2021
modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 22 septembre 2021, le **règlement 322-2021 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé 145-2000 visant l'agrandissement du périmètre urbain d'Ormstown à même l'affectation résidentielle**, a été déposé.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 6 octobre 2021

Pierre Caza
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Règlement 322-2021

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la Municipalité de Canton de Havelock certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 19h le 13^e jour de octobre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13^e jour de octobre 2021.

Directeur(trice) général(e) et
secrétaire-trésorier(ère)